



**Novembre 2020**

---

## **Départ retraite choisi ou subi, les bons réflexes**

Cadres et dirigeants internationaux, un départ anticipé à la retraite ou à l'âge légal s'organise à l'avance

**Stress, tensions internes, réorganisations incessantes, déplacements et déménagements répétés, fluctuation de la valeur de l'entreprise cotée ou pas... Autant de raisons qui incitent des cadres et dirigeants internationaux à cesser leur activité avant l'âge légal. Mais en ont-ils les moyens, et comment s'organiser ? L'Agence Suisse Du Patrimoine (ASDP) mène pour eux une étude qui chiffre des scénariis et leur indique le meilleur chemin à prendre en fonction des besoins et projets personnels.**

**Certains auront anticipé cette étape majeure de leur vie, 5, 10 ou 15 ans à l'avance en se constituant un patrimoine qui le moment venu sera source de revenus complémentaires. Nous voyons régulièrement parmi ces personnes prévoyantes tout le bénéfice qu'elles peuvent retirer d'un accompagnement patrimonial dans la durée.**

D'autres, n'auront pas eu le temps de définir une stratégie patrimoniale ciblée sur cet objectif, mais pourront très bien organiser un départ anticipé à 55 ou 60 ans, encore faut-il **savoir déjouer les pièges et identifier les opportunités.**

**Pour le chef d'entreprise**, son départ se fera dans le cadre d'une transmission ou d'une cession. Sans une préparation amont il sera difficile d'optimiser les conditions de sortie alors que les mécanismes juridiques et fiscaux sont à disposition. Et une fois la transaction réalisée vient le stress du réemploi des capitaux pour assurer les 20 à 30 prochaines années de retraite bien méritée. **L'homme de la situation sera la plupart du temps son conseiller en gestion de patrimoine avec qui une relation de confiance s'est établie dans la durée.**

**Pour le cadre international**, que le départ soit choisi ou subi les marges de manœuvres existent. **L'idéal ; un licenciement ou rupture conventionnelle**, mais plusieurs options s'offrent à lui. Va-t-il quitter son employeur via une démission, un licenciement, une rupture conventionnelle ? À quel régime de sécurité sociale sera-t-il rattaché jusqu'à sa retraite ? Dans quel pays compte-t-il s'installer ? Comment évolueront ses besoins en revenus ?

Chaque choix va rendre son scénario de cessation d'activité plus réaliste ou plus fragile. D'où l'intérêt d'en quantifier les effets.

**Commençons par le départ de l'entreprise.**

N'ayant pas l'âge minimum du départ à la retraite (62 ou 65 ans) ni le taux plein, le résident français salarié sera probablement concerné par l'allocation chômage d'aide au retour à l'emploi (ARE) d'un salarié du privé. Le préalable sera de satisfaire à un des motifs suivants : licenciement pour motif personnel ou pour motif économique ou d'une révocation ; ou d'une rupture conventionnelle ; ou du non-renouvellement de son CDD ; ou d'une démission considérée comme légitime (par exemple, pour suivre la personne avec qui il vit en couple). Sur la base d'un taux minimum de 57% du salaire journalier de référence (SJR), l'ARE peut aller jusqu'à 256,96 € brut par jour sur une durée pouvant aller jusqu'à 36 mois pour les 55 ans et+. Une sécurité très appréciable.

**La dégressivité des indemnités** de 30% à partir du 7<sup>e</sup> mois d'indemnisation qui devait entrer en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> mai 2020 pour ceux qui touchent plus de 4 500 € /mois d'ARE et âgés de moins de 57 a été suspendue en raison de la **crise sanitaire** liée au Coronavirus - Covid-19. Elle **ne deviendra applicable qu'à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021**.

**Démission : il faudra miser sur ses revenus issus du patrimoine. Le vrai luxe pour ceux qui auront été prévoyants et une opportunité pour ceux qui sont accompagnés par un conseiller de confiance**

Quoi qu'il en soit, en attendant de faire valoir ses droits, le cadre pré-retraite devra apprendre à vivre de ses revenus du patrimoine.

Son conseiller en gestion de patrimoine devra l'aider à valoriser une partie du patrimoine existant pour générer des flux de revenus certains. L'idéal sera de ne pas toucher au capital et vivre des rendements de celui-ci.

### **Nouvelle vie, nouveaux besoins en revenus**

Dans tous les cas, nous constatons que les revenus de nos clients, qu'ils soient cadres internationaux ou chefs d'entreprises baissent. D'où l'importance d'évaluer précisément leurs besoins à court, moyen et long terme, dans le pays où ils prévoient de séjourner à leur retraite. À combien se monteront leurs dépenses obligatoires : logement, santé, transports, impôts et taxes ? Quel budget pour leurs loisirs : veulent-ils profiter de tout ou sont-ils prêts à se restreindre ? veulent-ils transmettre un patrimoine à leurs proches ?

### **Dénouement des régimes de retraite : une fusée à plusieurs étages**

L'étude de l'Agence Suisse Du Patrimoine ne s'arrête pas à cette période intermédiaire de pré-retraite. Nous évaluons aussi **l'impact financier et fiscal du dénouement des régimes de retraite issus des carrières internationales**. En effet, la plupart des cadres dirigeants et chefs d'entreprises internationaux ont cotisé à des régimes complémentaires dans plusieurs pays, dont les âges de départ en retraite diffèrent.

**En Suisse par exemple**, il est à 65 ans mais il est possible de partir à 63 ans moyennant une décote. Par ailleurs, il est possible de **sortir de ces régimes complémentaires en capital ou en rente**. Ces deux formules ne subissent pas la même taxation, et cette taxation varie d'un pays à l'autre. **Les enjeux sont ici énormes**.

**Le volet financier des premières années de retraite aura donc des allures de fusée à plusieurs étages, voire de montagnes russes pour certains**. A quel moment faire valoir ses droits des régimes obligatoires et complémentaires ? quels sont les avantages et inconvénients des statuts de mono-pensionné et poly-pensionné ? comment éviter ou limiter la taxation des prélèvements sociaux sur les capitaux retraite ? comment seront fiscalisés les revenus issus du patrimoine immobilier qui était jusque-là qualifié de « professionnel » et comment sortir du piège de l'IFI ?

**Là encore, notre savoir faire unique en la matière permet de répondre à ces questions clés et d'identifier les meilleures stratégies que les situations personnelles soient relativement simples ou complexes.**

**Stéphane ARNAUD**